L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Nouveau 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 3 AVRIL.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR
FÉLIX DE SERVAN.

[illegible] PARTIE.

I.—(Suite.)

[illegible]

Une demi-heure après avoir repris sa marche sur la chaussée [illegible], la voiture de M. Didier entrait dans le manoir de Fernouse, situé sur le bord même de la forêt.

Ce manoir avait été autrefois un des nombreux petits fiefs relevant de la châtellenie de Pierrefonds. De ses fenêtres, on voyait, à un quart de lieue environ, se dessiner sur le ciel, au haut d'une colline, les murs sombres, démantelés et majestueux de cette ancienne forteresse féodale.

M. Didier, dont la physionomie n'avait pas cessé d'être soucieuse jusqu'à ce moment, parut éprouver une vive commotion intérieure en touchant du pied la cour de sa solitaire habitation. Il pâlit, baissant le front comme s'il n'osait lever les yeux sur les objets qui l'environnaient. Il eut besoin de s'appuyer sur le bras de son fils pour monter à son appartement. Ses gens, qui étaient arrivés à Fernouse quelques heures avant lui, avaient tout préparé pour le recevoir et se tenaient prêts à servir le souper; mais il manifesta le désir d'être seul un instant pour prendre un peu de repos avant son repas.

Gabriel se retira donc et se rendit à pas pressés dans une pièce assez éloignée, qui était la chambre de sa belle-sœur. Il y trouva la jeune veuve assise dans un coin et tristement livrée à ses réflexions.

—Armande! lui dit-il vivement, quand nous avons quitté Paris, je n'ai eu ni le temps ni l'occasion de vous faire connaître les causes de ce départ si précipité. Mon père, pour ne vous point chagriner, m'a expressément recommandé de vous les laisser ignorer; et, comme il nous faudra peut-être, durant toute la soirée, lui tenir compagnie, je n'ai que ce moment pour vous instruire de tout, si vous voulez tout savoir.

—Si je le veux! répondit Armande avec anxiété.

—Eh bien! apprenez donc que nous avons résolu, mon père et moi, de ne plus reparaître à la cour de la reine-mère.

—Et le motif de cette détermination?

—Le vent de la disgrâce, qui souffle depuis quelque temps sur nous!..... Mon père ne s'est-il pas vu enlever, il y a deux mois, sa charge de trésorier du maréchal d'Ancre, charge qu'il exerçait depuis cinq ans avec l'entière confiance de celui dont il avait en main les intérêts? Et ne m'a-t-on pas retiré, il y a quinze jours, le commandement de la compagnie de mousquetaires à la tête de laquelle m'avait placé Marie de Médicis elle-même? Enfin, l'air de froideur glaciale, et j'oserais presque dire de dédain, qui forme le fond de l'accueil dont nous sommes maintenant l'objet à la cour, ne nous fait-il pas une loi de la résolution que nous avons prise?..... Et d'où nous viennent ces brusques et inattendus revers de la fortune? c'est ce que je cherche en vain à m'expliquer.

—Cela m'étonne autant que vous, dit la jeune femme en réfléchissant; mais comment se fait-il que cette soudaine disgrâce ne s'étende pas aussi jusqu'à moi? car, en vérité, je n'ai remarqué aucun changement à mon égard dans la manière d'être de la reine-mère et du maréchal.

—Peut-être bien quelqu'un, sur qui planent nos soupçons, nous aura-t-il perdus dans leur esprit, sans chercher à vous nuire.

—Et..... demanda la jeune veuve avec un certain mouvement d'hésitation, vous nommez ce quelqu'un?......

—Le comte Raoul de Lormel.

Armande rougit. Toutefois, elle reprit sans embarras:

—Mais le jeune comte, qui jouit d'un grand crédit à la cour de Louis XIII, doit, par conséquent, en avoir peu à celui de la reine-mère.

—Je crois qu'il se mêle d'intrigues dans les deux cours à la fois.

—Lui, capable de duplicité! murmura sourdement Armande avec un sourire de pitié qui s'adressait à son interlocuteur.

—Mais je n'ai pas à m'occuper de lui en ce moment.... Il me reste à vous faire, sur notre triste position, une autre confidence, et c'est celle qui me coûte le plus.... Le jeu, Armande..... le jeu.... durant la fête donnée au Louvre dans la nuit d'hier, a dévoré les dernières ressources de mon père et les miennes!

—Que m'apprenez-vous? balbutia la jeune femme en se redressant sur son fauteuil.

—Vous avez entendu comme tout le monde, continua Gabriel, le maréchal de Bassompierre se vanter bien haut d'avoir gagné, cet hiver, deux cent mille écus au tric-trac.... Eh bien! la moitié de cette somme est sortie de nos mains! Nous avons fait encore bien d'autres pertes importantes..... Enfin, la nuit dernière, trente mille écus qui nous restaient, et avec lesquels nous avions eu le fol espoir de réparer ces pertes énormes, ont été emportés en quelques heures!

—Mais le domaine de Fernouse vous reste?

—Sa valeur est loin de faire face au montant des dettes de mon père.

—Ainsi, ruinés tous deux! dit Armande avec un effarement amer dans la voix..... ruinés comme votre frère, mon mari, qui a englouti dans la passion du jeu sa fortune et la mienne!

—Je suis donc venu ici pour me tirer d'affaire! poursuivit le jeune homme.

—Ici? repartit Armande étonnée.... quels peuvent être vos projets?

—Ils vous seront bientôt connus.... Pour l'instant, laissez-moi seulement vous remercier d'avoir bien voulu faire le voyage avec mon père, qui, depuis la mort de son fils aîné, est tellement habitué à votre compagnie, qu'il ne saurait plus s'en passer.... Je désirais qu'il restât avec vous à Paris; mais il a prétendu que de très graves raisons l'appelaient aussi à Fernouse, et il faut, en effet, que ces raisons, dont il ne m'a rien appris, soient bien graves, puisqu'elles ont eu la force de lui faire surmonter l'horreur que lui inspire maintenant ce château.

—Et d'où lui vient cette horreur?......Vous ne m'en avez jamais parlé!

—Pour ne pas vous tourmenter de ce qui l'a si fort effrayé..... Mais je regarde aujourd'hui comme un enfantillage le silence que je vous ai gardé à ce sujet, car je vous sais douée de courage et de bon sens...... Voici donc ce qui est arrivé: vous vous souvenez que, l'automne dernier, ayant à vous rendre à la cour, où vous étiez rappelée par la reine-mère, vous nous avez laissés seuls à Fernouse, mon père et moi, durant le peu de jours que nous avions encore à y passer. Or bien! la veille même de notre départ, vers onze heures du soir, j'étais retiré dans mon appartement, lorsqu'un cri perçant, poussé dans celui de mon père, parvint jusqu'à mes oreilles...... Je courus à sa chambre: je l'y trouvai étendu sans mouvement sur le plancher à côté de son fauteuil renversé...... Lorsqu'il eut repris ses sens, il me dit en tremblant que tandis qu'il était occupé d'une lecture, il avait entendu une voix s'élever derrière lui, et, s'étant retourné pour voir qui parlait, il avait parfaitement aperçu l'ancien seigneur de ce manoir, le marquis de Rochevaux, tué, il y a quarante-cinq ans, dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

—Quelle étrange apparition! dit la jeune veuve en devenant pensive.

—J'ai bien craint, reprit Gabriel, que ce ne fût là le signe certain d'un grand affaiblissement produit par l'âge dans les facultés morales de mon père..... mais depuis lors aucun symptôme de ce genre n'est venu confirmer mes craintes.... Seulement, il avait fait serment de ne jamais remettre les pieds dans ce château; et, sous le coup de la première émotion, il s'était même décidé à le vendre.

Cet entretien fut interrompu par un valet, qui vint annoncer que M. Didier de Fernouse allait se mettre à table.

Gabriel et Armande se rendirent aussitôt dans la salle à manger.

Rien n'égaya la physionomie des convives durant le souper. Leur conversation, contenue, froide, même un peu circonspecte, n'abordait, à travers de longs silences, que des questions banales, qui permettaient à chacun de suivre assez tranquillement au fond de son âme le cours invisible et mystérieux de ses pensées. Quand le repas fut terminé, Gabriel et sa belle-sœur furent fort étonnés d'entendre M. Didier exprimer le désir de passer seul toute la soirée dans sa chambre, où il avait, dit-il, à s'occuper d'un travail des plus importants pour ses intérêts.

Dès qu'il fut rentré, il ferma sur lui la porte avec soin; puis, après avoir fait trois ou quatre pas, il demeura immobile au milieu de la pièce, et promena lentement ses yeux autour de lui, non sans une vive émotion, mais employant toute son énergie morale à se dissimuler à lui-même la force de cette émotion, dont il semblait avoir honte. On eût dit que, par son regard fixe, arrêté longtemps sur chaque meuble, il voulait chercher à braver par une sorte de défi de cœur la cruelle influence que ce lieu paraissait encore exercer sur son imagination.

—Insensé que j'étais! se dit-il avec une respiration gênée et bruyante: avais-je donc assez perdu la raison pour n'oser plus me retrouver enfermé dans ces murailles? Qu'ont-elles donc de si effrayant? Le souvenir d'une chimère, d'une illusion de mes sens et de mon esprit! Allons! j'ai bien fait, dès mon arrivée, de passer ici un quart d'heure tout seul: il s'agissait de vaincre la première impression.... maintenant que j'en ai subi victorieusement l'épreuve, je me sens à l'aise dans cette chambre...... oui, tout à l'aise!

Au milieu de cette craintive inspection qu'il faisait de tous les objets contenus dans la chambre, ses yeux rencontrèrent en ce moment un grand tableau entièrement couvert d'une étoffe de laine verte: c'était le portrait en pied du marquis de Rochevaux. M. Didier donnait plus d'une raison du parti qu'il avait pris de voiler ainsi cette peinture: d'abord il prétendait avoir en elle une œuvre précieuse, une des dernières exécutées par le Primatice dans sa vieillesse, et son admiration sans borne pour cet illustre maître lui faisait considérer comme un devoir le soin qu'il prenait de la garantir des atteintes de la poussière; ensuite, elle lui offrait les traits d'un homme qu'il avait beaucoup connu, beaucoup aimé, et l'aspect de cette figure, d'une remarquable ressemblance rendue par le grand artiste, réveillait toujours en son cœur de si vifs regrets, qu'il lui convenait mieux de la contempler de temps en temps en se donnant la peine d'en soulever le voile, que de la laisser sans cesse exposée à ses regards. Telle était l'explication par laquelle il avait coutume de répondre aux questions qu'on lui adressait à ce sujet.

Or, M. Didier venait de s'apercevoir qu'un coin de l'étoffe verte s'était un peu écarté du cadre, et mettait à découvert une petite portion de la peinture. Il courut vers le tableau, et le recouvrit avec une précipitation qui décelait toute la vivacité de ses impressions.

Alors, croisant les bras sur sa poitrine, courbant son front soucieux, il se mit à parcourir la chambre à grands pas.

—Et je voulais vendre cette habitation! murmura-t-il entre ses dents d'un air irrité contre lui-même...... la vendre! quand elle est mon seul espoir, quand elle renferme plus de richesses que n'en ont dissipé, dans toute leur vie, mon fils aîné pour le luxe et les plaisirs, et mon fils cadet pour le jeu!..... Oui..... [illegible]..... j'en suis certain..... je tiens là [illegible] de la bouche même du marquis: un million d'écus a été déposé, par lui dans un des souterrains de ce château, à l'époque la plus sanglante de nos guerres de religion.... un million d'écus!..... avec une telle fortune, n'aurais-je pas le moyen de reconquérir en un jour tout le crédit que, depuis quelques mois, j'ai perdu à la cour?..... Que dis-je? je veux même m'y faire désirer, et m'y rendre plus que sur les instances, les prières réitérées de la reine-mère et de son favori, le maréchal ministre!..... Ma position, loin d'être déchue, pourra devenir plus belle encore qu'elle ne l'a jamais été.

A continuer.

Coulisse de Coton. Absolument du Coton.

2500 Boisseaux de "PROLIFIC" de Dean, [illegible] Pour renseignements [illegible] J. W. Dougherty [illegible] KAMPER, WALKER & Co., [illegible] Carondelet, No 81.

4 mars—1m

CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITTET,

No 6 RUE VIEILLE-LEVEE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

MARCHANDS EN GROS

[illegible] Souliers et Brodequins des meilleures fabriques [illegible]

SPECTACLES.

A Théâtre de l'Opéra.

[illegible]

MARDI, 3 Avril 1866.

MARCELIN—ALHAIZA [illegible]

La Closerie des Genets

Drame en 5 actes, 7 tableaux, par [illegible] Soulié. [illegible]

Théâtre St-Charles.

MARDI SOIR, 3 AVRIL

[illegible] DAUGHTERS OF SATAN [illegible]

Académie de Musique.

BURST-CHARLES.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs

L'écrase VENTILATEUR [illegible]

Lisez le programme de cette semaine qui se compose de:

Batelus,

Excentricités nègres,

Exercices gymnastiques,

Chants et Danses,

A chaque représentation,

UN RÉGIMENT D'ARTISTES.

Le spectacle se terminera, tous les soirs, par les pantomimes suivantes:

DIMANCHE, 1er avril—Mazeppa ou le [illegible].

LUNDI et MARDI, 2 et 3 avril—Le Rodeur ou le Chatiment du Déserteur.

MERCREDI, 4 avril—Vol-au-Vent, ou [illegible] d'une nuit.

JEUDI, 5 avril—Le tonnelier [illegible].

VENDREDI, 6 avril—[illegible]

SAMEDI, 7 avril—A midi et le soir—Le Conte [illegible].

SAMEDI, 7 avril, à la représentation de midi, chaque spectateur recevra une jolie photographie.

A l'étude, depuis plusieurs semaines:

Le maison que Jack a bâtie, pantomime, décors nouveaux et nombreux effets de machines. [illegible] avril—1f

LA NATURE DÉVOILÉE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK

AVIS. CHAQUE VISITEUR a droit à un livret de quatre "[illegible]" sur la philosophie du mariage et à un [illegible]

Rue St-Charles, No 40 et 42, en face de l'Hôtel St-Charles. 3 déc

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, No 40 et 42.

On peut se procurer gratuitement, en s'adressant à l'officier "Le Philosophe du Mariage" [illegible] au Musée de New York, ou s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, on lui adressant une lettre renfermant 25 cents. 5déc—3m

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUE

Sera donné le samedi 7 avril,

Par une Société de Jeunes-Gens de l'Ecole Polaire, encouragés Histoire et Auteurs du District.

DIRECTEURS

P. V. Rellimpio,	A. Mendola,	[illegible] Sarpas,
A. H. Ojeda,	J. Olaez,	[illegible] Spinacker,
G. G. Mendola,	A. A. Marchand,	[illegible] Hardell,
J. E. Trénd	A. Vaneta	[illegible] Bell

COMITÉ D'INVITATION.

P. V. Rellimpio,	H. Ojeda,
G. G. Mendola,	Mendola.

Prix du billet..$1.50

On peut se procurer des invitations pour dames, en laissant les noms et adresses de leurs cavaliers à l'un des directeurs, ou chez G. G. Mendola, rue Dauphine, No 7, et D. F. Wechsel, encoignure Esplanade et Vieille-Levée.—Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis à 7 heures et demie du soir. Des propositions pour la location de la buvette et restaurant seront reçues jusqu'au 6 avril 1866. Aucune invitation de dame ne sera donnée après le 6 avril. 28mars—av7ev

U. A. G. D.

Grand Bal Paré et avec Régalias,

Donné par le GROVE PERSEVERANCE No 7, au Masonic Hall,

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

DIRECTEURS

Aug. Démarest,	A. H. M. Peterson,	Le. Loda,
G. G. Stromeyer,	L. Molle,	F. Randon,
	Chs. Amsberry.	

COMITÉ D'INVITATION.

Aug. Démarest,	B. Dour,	A. A. Canon,
Le. Loda,	Jules Lefèvre,	J. Lerman,
	M. Brissière.	

Le Comité d'invitation se réunira tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, No 35 rue Bourbon, chez M. Randon.

On pourra se procurer des billets aux endroits suivants:

E. Nogal, encoignure St. Louis et Royale.
M. Cassagne, au bureau du Théâtre de l'Opéra.
F. Randon, No 35, rue Bourbon.
A. H. M. Peterson, Passage de la Bourse et Bienville.
B. Dour, No 44, rue Conti.
M. Brissière, encoignure St. Pierre et Remparts.

Aucune invitation ne sera émise avant d'avoir été présentée au comité.

PRIX DU BILLET $2.

Après le jeudi 5 avril, aucune invitation pour dame ne sera émise.

Le comité des Directeurs recevra des propositions pour la location du RESTAURANT et de la BUVETTE, au No 35 rue Bourbon. 28 fév—

Rucker & Erskine,

SEULS AGENTS DE

G. W. RUCKER & CO.,

ET DE

ERSKINE & RUCKER,

Fabricants de tabac à chiquer et à fumer, et négociants commissionnaires.

No 35 de la rue des Magasins, Nlle-Orléans, Lou.

15mars—1m

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St Charles, No 85,

Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages que leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, hypothèques, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recouvrer à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. 1er sav

AGENCE D'IMMIGRATION.

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiana.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine. 3nov—1m

THOMAS C. PAYAN,

MARCHAND DE CONFECTIONS en gros et en détail ET IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, étrangères et américaines,

72......rue du Canal......72

15mars—1m entre Camp et Magasins.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre les rues des Magasins et rue du Camp. 5mars—3m

LEON PIERRE,

27......*Rue des Petites-Ecuries*......27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR,

A PARIS.

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à *LEON PIERRE & Cie,* 66 rue de Chartres.

17mars—3m

En gros et en détail.

217,500 CIGARES DE LA HAVANE, IMPORTÉS RÉCEMMENT,

COMPRENANT les marques [illegible] [illegible] Partagas, Londres Reynes et [illegible], Figaro, Los dres Upmann, Londres [illegible] Intimidad, Medios Regalias Webber Steck, Me [illegible] Sultan, Rifle, &c., &c.

Egalement—Un grand stock de [illegible] de la Havane, [illegible] Cazadores, Siesta, &c., &c. [illegible] de la Havane, première qualité.

A vendre à des prix modérés.

FERNANDEZ & VILLA, [illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de [illegible] & Co.

LE soussigné est [illegible] agent pour l'importation du susdit [illegible]. Les ordres pour l'importation [illegible] avec prompte attention aux termes les plus favorables.

GOUTURE FRERES,

28 janv—6m [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

[illegible]

Aussi—INDIGO [illegible] Guatemala et [illegible] [illegible]

R. L. GIBSON,

AVOCAT,

[illegible] CAMP [illegible] 36

Nlle-Orléans.

RAPHAEL BRITTAN, [illegible]

SUCRE, Mélasse, [illegible]

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS [illegible]

[illegible]

POUDRE! POUDRE!

Compagnie Hazard de Poudre.

Cette Compagnie ayant nommé ses nouveaux agents [illegible]

La qualité de cette poudre [illegible]

Les ordres laissés à mon bureau seront promptement exécutés.

C. T. [illegible]

5mars—1m [illegible] No 80.

PEPSINE BOUDAULT

La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission officielle dans les HOPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Elixir, et surtout sous la forme agréable et efficace d' **ELIXIR DIGESTIF** Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: [illegible]

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Délorbe, Louis Castel, Pérez et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

BANDAGES A VIS DE PRESSION ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour; au moyen de cette vis de pression, la personne peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'intensité de la hernie. La BELIERE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bassin de la personne, et en même temps comprimer de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisure à pont et pivot excentrique approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale; LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 12 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la *Nlle-Orléans* chez M. DUCONGE, herniaire-droguiste.

STEVENS & SEYMOUR,

Importateurs et Marchands

DE

PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.,

96 et 98.... RUE DE LA COMMUNE.... 96 et 98

(vis-à-vis le City Hall)

Maison établie en 1836.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage:

PAPIERS.

Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses,
A ÉCRIRE—anglais, français et américain,
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres,
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.

—Grand choix comprenant—

600 douzaines SPELLERS de Webster,
1000 do READERS de M. Guffey,
Aussi—ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES, &c.

Aussi, importation directe de
COUTELLERIE,
FUSILS,
PISTOLETS,
CAPSULES,
CORDES DE VIOLON,
HAMEÇONS ET LIGNES,
PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.

STEVENS & SEYMOUR.

18mars—1m

A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,

Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.

25, Rue Bienville, Nlle-Orléans.

CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.

A vendre en sommes à la convenance des acheteurs.

[illegible]

N. SOULE..............................A. COPPENS

SOULE & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur et Estimateur,

91......RUE ROYALE......91

Entre Conti et St Louis.

5mars—1m

P. J. PAVY,

Facteur de Coton

ET

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

[illegible]—6m Rue Royale, No. 8

HOTEL PRADAT

A VENDRE OU A LOUER.

Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT.

S'adresser à

EUG. C. PRADAT, No 165, rue Poydras,
ou à JNO. B. PRADAT,
No 388, rue Dryades.

6mars—1m

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17..................Rue St-Louis..................17

12 janv—6m Nouvelle-Orléans.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

..............RUE ST-LOUIS..............8

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN.

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

16janv—6m

Salon de Fred. Gruber.

Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public.

On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.

7 mars—1m J. F. GRUBER.

Ba lances, Balances, Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

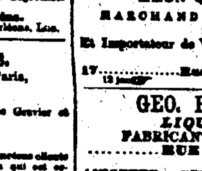

Pour foin, charbon; pour animaux; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à comptoirs, de droguistes, &c.

Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesages.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,

11 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No. 8.

Victor Pessou,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS

Rue de la Vieille-Levée, No. 29,

16jan—3m Nlle-Orléans

AVIS IMPORTANT.

BUREAU DE POSTE,

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

IL est important que le public sache que la loi défend que les bateaux à vapeur, les bâtiments à voile, les chemins de fer, les compagnies d'Exprès, les lignes de diligences et d'omnibus transportent des lettres non payées pour être livrées en dehors de la malle, à moins que ces lettres ne soient sous des enveloppes timbrées du gouvernement et aux conditions ci-après exprimées.

La seule exception se rapporte aux lettres n'ayant trait qu'à la cargaison d'articles transportés, comme fret, par le bateau à vapeur, le bâtiment à voile, le chemin de fer, la compagnie d'Exprès, la ligne de diligence et d'omnibus appartenant aux lettres. Il ne suffit pas de mettre des timbres de poste sur les lettres dont il est question, car on ne se conforme à la loi qu'en les plaçant dans des enveloppes timbrées du gouvernement pourvu que ces enveloppes soient dûment cachetées en bien fermées, de manière que la lettre ne puisse pas en être enlevée sans que l'enveloppe soit déchirée ou détruite et pourvu que la lettre soit dûment adressée, que la date de la lettre, la réception ou la transmission de la dite lettre soit écrite ou étampée au paraissant d'une autre façon sur la dite enveloppe.

Un grand nombre de bureaux de poste de cet Etat et des Etats voisins n'ont pas encore été établis: il devient nécessaire, pour le public, qu'il y ait d'autres agences que les bureaux de poste pour la distribution plus générale d'enveloppes timbrées. Je crois que les négociants commissionnaires, les facteurs, les agents, les officiers de bateaux à vapeur et de chemins de fer, &c., qui ont des relations d'affaires dans tout le pays avantageront beaucoup le commerce en tournissant de ces enveloppes, de temps en temps, à leurs clients et correspondants. La dépense est comparativement de peu de chose et moindre que celle des timbres de poste. Vingt-cinq enveloppes timbrées, de la grandeur ordinaire des lettres, coûtent des timbres de trois cents, coûtent quatre-vingt-sept cents; cinquante enveloppes coûtent une piastre et soixante-quinze cents et ainsi de suite pour de plus fortes quantités, ce qui fait moins d'un demi-cent l'enveloppe. L'emploi d'enveloppes est donc à désirer, sous le double rapport de l'économie et de l'obéissance à la loi qui punit sévèrement les violateurs. On peut se procurer des enveloppes timbrées, au Bureau de Poste, en n'importe quelle quantité. Cet avis est donné en vertu d'instructions spéciales du Département des Bureaux de Poste. S. W. TALIAFERRO,

5mars—1m Maître de Poste.

ATTENTION FORGERONS!

VOTRE attention est appelée sur la TUYERE PATENTÉE ou CANON DE SOUFFLET, de BERRY, qui souffle par le bas et non sur le côté du feu qu'il rend plus ardent avec plus de promptitude. Il souffle en, deux et trois fois sur le même feu, répand la chaleur sur une grande surface où la concentre sur un seul point, à volonté. A cause de la barre peut être chauffée parfaitement et d'une manière égale, sans qu'il y ait danger qu'elle brûle et ne se gâte, lorsqu'on emploie les tuyères ordinaires, exige cinq ou dix chaleurs, peut se faire à une seule. C'est une grande économie de temps, de feu et de combustible. Le feu est complètement sous le contrôle du forgeron et il ne se perd pas de combustible. Cette nouvelle tuyère n'est jamais chaude et dure indéfiniment.

Prix, selon les dimensions, $15, $20, $25.

Les ordres seront remplis par Clinton & Richards, No 64, rue Magasins, Nlle-Orléans.

Lisez les certificats suivants des hommes de métier à la Nlle-Orléans:

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

M. D. E. Freeman—Quelques-unes des TUYERES de M. S. Berry sont employées depuis novembre dernier, dans quelques-unes des forges que je dirige et on est généralement satisfait. Les ouvriers qui en font usage prétendent à tous égards que c'est la meilleure. Je les recommande de tout cœur comme les meilleures que j'aie vues depuis quinze ans que je m'occupe de forges; elles chauffent le fer plus également et plus complètement, tout en exigeant moins de combustible, elles ont jamais besoin de réparation. JAS. McCABE, Chef d'atelier de la Fonderie du Sud.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

D. C. Freeman.—Mon cher monsieur,—La Tuyère patentée de Berry est employée depuis novembre dans mes ateliers par la [illegible]. Elle chauffe le fer de toute grosseur plus vite, mieux et avec moins de charbon que toute autre tuyère. En forgeant un grand essieu, le deux chaleurs se trouvent maintenant suffisamment avec un seul feu, tandis qu'avec la tuyère, ce qui constitue une grande économie de combustible et de travail par conséquent de temps. Je la recommande de tout cœur.

THOS. O'CONNOR, Chef d'atelier de la Fonderie McCarty, N. O.

Pour le droit de s'en servir dans les paroisses [illegible] [illegible] Clinton & Richards D. C. FREEMAN.

IMPORTATION DIRECTE.

LES soussignés recevront régulièrement par chaque steamer de France et de Liverpool des marchandises, [illegible] qu'ils offriront aux prix réduits, un magnifique assortiment d'articles de sellerie, brosses, [illegible] coton, [illegible] MARTIN, ALDIGE & Co., 68, rue Royale au 1er.

P. J. MARTIN, [illegible] 77, rue du Faubourg St-Martin, Paris. 5mars—1m

---

QUINA LAROCHE

Médaille d'Or & Prix de 16,600 fr.

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des *trois quinquinas*. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite *l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit,* et toutes *les affections fébriles.* QUINA LAROCHE iodé; dito *ferrugineux.*

DÉPOT A PARIS, 15, rue Drouot.

NLLE-ORLEANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129; chez M. DUCONGE, droguiste, et dans toutes les pharmacies.

H. GALANTE & Cie.,

2, PLACE DAUPHINE, A PARIS,

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

Appareils chirurgicaux en caoutchouc galvanisé, BANDAGES, ORTHOPEDIE, etc. maison recommandable par sa fabrication, ayant obtenu des médailles aux expositions de Londres, Paris, Porto, etc. à la *Nouvelle-Orléans,* chez *M. Duconge.*

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus: l'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition au travail, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès, des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelques anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréables, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débiles y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'an des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui [illegible]

L'Extrait de Salsepareille

De Helmbold,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a beaucoup qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour le première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis et dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, dans toute la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New-York

3 fév—6m [illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4	h. A. M., char à cheval	5½	h. A. M., char à vapeur.
6½	" char à vapeur.	7	"
7½	"	8	"
9	"	9½	"
10½	"	11	"
MIDI		1½	h. P. M.
2	h. P. M.	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	9	h. char à cheval.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents pour revenir.

28mars—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 20 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger, tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et arriveront à Alger à 8 du soir.

Le ferry quittera le wharf de la ville, près le pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et demie, et arrivera à temps pour le convoi de passagers.

On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au même endroit, tous les jours, jusqu'à 3 heures de l'après-midi. A. B. SEGER, Président.

16fév—6m

AVIS.

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 29. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats, à son magasin d'optique, 91, rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril prochain, époque de son départ pour l'Europe.

16 mars—1m

CHARLES LOEFFLER.

Poseur d'Installations de Gaz.

Rue de Chartres, No 128, entre les rues St-Louis et Toulouse.

A constamment en magasin—candélabres, branches, etc., pour gaz et huile de charbon; tuyaux et installations de gaz; globes et abat-jour.

Les ordres tenus de la campagne sont remplis sans délai. 13 jan—6m

CHANGEMENT DE MAGASIN.

A. DREZ

A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au

No. 62 rue Royale.

Son nouveau stock venant d'arriver et attendu, sera vendu à prix modérés. 11mars—1m

TRAITES A VUE ou à TERME

SUR LE

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

A vendre par L. GRAND & CO, 3 rue Carondelet.

18 jan—6m

J. SAUVAGE, Courtier,

Passage de la Bourse No 111.

A constamment à vendre des propriétés parfaitement situées et des fonds à placer sur hypothèque.

5mars—6m

FONDERIE DE LEEDS,

[ÉTABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à scier, des moulins à bourquier, des vis, des engrenages, des rouleaux à égrener [illegible] et toutes espèces de machines pour le Sud.

31 fév—3m LEEDS & Co.

Maizena de Duryea,

POUR les puddings, les gâteaux, les flancs, le blanc manger, &c.—sans colle de poisson, avec peu d'œufs [illegible] le plus économique [illegible]

[illegible] "Maizena" [illegible]

16mars—3m WM. DURYEA, Agent général, 166, Fulton street, New-York

---

VENTES JUDICIAIRES.

La Cie de BALTIMORE vs. E. A. [illegible]

QUATRIÈME COUR DU DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente [illegible] adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine ILE DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, bornée par l'Avenue Washington, les rues Sixième, Jacob et Solis et désignée par le numéro Treize suivant plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 avril 1859 et déposé en l'étude d'Eugène Bonny, notaire public en cette ville, pour recours.

Le dit îlet mesure, mesure américaine, quatre cent quarante huit pieds de face sur chacune des rues Jacob et Solis et deux cent soixante-dix-sept pieds neuf pouces et dix lignes sur chacune de l'Avenue Washington et de la rue Sixième.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse et de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de dit notaire Bonny, en date du 16 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 avril—12, 21, 28, 3 mai

Ami Merle & al. vs E. A. Stewart—No 322.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard.—Cour du Deuxième District Judiciaire.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans la paroisse de St-Bernard, dans le procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique, SAMEDI, le 7me jour d'avril 1866, à onze heures A. M., à la maison de Cour de cette paroisse, la propriété hypothéquée ci-dessous décrite, savoir:

Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ onze milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-un arpents de face sur le dit fleuve et ayant à la profondeur de quarante arpents du dit fleuve une façade additionnelle de vingt ou vingt-cinq arpents sur la ligne supérieure et de la continuation de vingt-deux degrés et s'étendant en profondeur jusqu'au Lac Borgne, bornée à la limite supérieure par l'habitation anciennement appartenant à M. James Hewitt, et maintenant appartenant à Mme F. H. Knapp, et à la ligne inférieure par l'habitation autrefois possédée par Mrs. Bourgeard et maintenant par le Dr. A. T. B. Merritt—le tout conformément à un plan dressé par A. B. Phelps, arpenteur, en février 1831, lequel terrain contient environ douze mille arpents de superficie, dont une grande partie est couverte de bois d'une grande valeur; quoique ce mesurage soit supposé exact, cependant cette quantité de terre n'est pas garantie.

L'habitation se vend telle qu'elle se comporte, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les attenances aratoires, tous les droits, privilèges, servitudes et autres avantages appartenant à ladite habitation. Saisie dans le procès ci-dessus. Ladite vente est faite aux termes et conditions suivants, savoir:

L'acquéreur assumera le paiement de deux instalments dus, l'un à Eugénie Merle, le 25 juillet 1866, et l'autre à Corine Merle, le 7 d'octobre 1862, ensemble les intérêts qui sont dus, en vertu de l'acte de vente et d'hypothèque, en date du 17 juin 1847, passé pardevant Théodore Guyol, alors notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, et la balance comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Paroisse St-Bernard, ce 17 mars 1866.

ANT. CHALAIRE, Shérif.

27 mars—juez, 6 av., dim ane.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Samuel Broom.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux Créanciers de la dite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. M. Desnoyer, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit J. M. Desnoyer déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, E. H. LEHMAN,
[illegible] 3 avril Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 16 mars 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 17,615. Annette Husson, femme de Charles Watrigant. Jugement rendu le 16 mars 1866. Cette cause, fixée pour aujourd'hui, a été appelée et entendue. A. Derbes pour la demanderesse, C. Dufour pour le défendeur—et la cour ayant dûment considéré les plaidoiries et les preuves, et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Annette Husson, femme de Charles Watrigant, contre le dit Charles Watrigant, défendeur, décrétant une séparation de corps et de biens, entre les dites parties; que les enfants issus de leur mariage restent à la garde de la dite demanderesse.

Que les biens paraphernaux de la dite demanderesse, qui consistent en ce moment et dont elle a eu l'administration ainsi qu'elle s'y admis, restent en sa possession, qu'elle en ait la pleine jouissance et le plein contrôle, et que le dit Charles Watrigant, défendeur, acquitte les frais du procès.

Jugement signé le 21 mars 1866.

J. DUPLANTIER, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour du mois de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-six et le 90e année de l'Indépendance des Etats-Unis. E. H. LEHMANN, Député Greffier.

[illegible] 3 13 21

Compagnie d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

DU SUD ET DE L'OUEST,

POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 34 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.

On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Les billets couvrent par les polices s'étend d'un mois à un an. [illegible] Toute [illegible] pour une année, payable, en cas de mort par accident [illegible] invalide le possesseur d'une police contient à $10 par semaine [illegible] au moment de vingt-cinq piastres par semaine. [illegible] pour toutes [illegible] compensation [illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEN. JAMES LONGSTREET, (Longstreet, Owen & Co.) Président, Nouvelle-Orléans.
J. C. HOLDREDGE, (Holdredge, Parton & Foxam) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.
A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale, Nouvelle-Orléans.
J. P. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans.
GEN. J. F. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
SAM. DABOW, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
W. C. GRAHAM, Gérant en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
J. P. DILLINGHAM, (Dillingham & Bonner,) Avocats, Nouvelle-Orléans.
EVERET LANE, Marchand, 28 rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.
A. J. INGERSOLL, de Mobile, Alabama.
GEN. M. J. WRIGHT de Memphis, Tennessee.
W. D. GRISWOLD, Cincinnati, de l'Ohio et Mississippi.
GEN. E. B. NICHOLS, du Texas.
GEN. ROST L. LEE, de la Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DES RÉFÉRENCES.

Général U. S. Grant, Washington.
Général B. W. Brice.
J. H. V. Latrobe, Esq. Baltimore.
John J. Roe, St Louis.
Honorable Francis P. Blair, Vicksburg.
Première Banque Nationale, Memphis.
Honorable Alex. H. Stephens, Georgie.
Banque Nationale du Texas, Galveston.
Hon. W. Johnson, Pine Bluff.
Henry Hendricks & Co., Houston.
Général Joseph E. Johnston, Richmond.
Gouverneur B. G. Humphreys, Mississippi.
A. M. Gentry, Houston.
Vermilye & Co., New-York.
Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y.
Banque Nationale Revere, Boston.
J. C. Van Dusen, Nashville.
Général Frank Cheatham, Nashville.
Général J. L. Donaldson.
Première Banque Nationale.
Thompson, Morris & Co., Shreveport.
M. Sutherland & Co.
Washington McLean, Cincinnati.
Général Geo. B. Hodge.
Banque Nationale Centrale.
Première Banque Nationale, Mobile.
Troisième Banque Nationale, Chicago.

PRÉSIDENT........GÉN. JAMES LONGSTREET.
VICE-PRÉSIDENT........JOHN C. HOLDREDGE.
SECRÉTAIRE........................C. WILLIAMS.

AGENTS-GÉNÉRAUX.

CHAS. C. HATHAWAY & THOS. PICKERING.

28mars—1m

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité.

Les classes supérieures confiées à des professeurs d'un mérite éprouvé, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques, Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et zélés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission variant de 64 à 65 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et de l'Espagnol—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Des Ursulines. 21 oct—6m MVD

INSTITUT LOCQUET,

Pensionnat et externat de Demoiselles,

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 201, entre les rues Julie et St Joseph.

Pour les prospectus où l'on trouve les conditions, s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St-Charles. 2 fév—6m

INSTITUT ST-CHARLES

POUR

LES JEUNES DEMOISELLES,

124, Rue Bourbon vis-à-vis l'Opéra, 124

MME MACÉ a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du 1er avril, l'Espagnol fera partie des cours de son institution et que cette langue, essentielle pour une Dame résidant dans le pays, sera personnellement enseignée par les élèves.

Pour renseignements de prospectus, s'adresser à l'Institut. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme SIMON,

75..........RUE DAUPHINE..........75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. [illegible]

COLLEGE DE COMMERCE DE TELEGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN,

Rue Carondelet, No 32, Nlle-Orléans, Lou.

LE cours embrasse la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, le loi commerciale, les calculs, un mot tout ce qui a trait au commerce et à la télégraphie, l'étude des langues, bureaux de télégraphe.

M. HENRY ERNST, l'éminent mathématicien et électricien du télégraphe, est maintenant l'un des membres actifs de la Faculté du Collège, démontrera aux élèves sa méthode rapide et élégante.

Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée dans toutes les maisons du collège.

Il y a des classes du soir pour ceux [illegible] [illegible] le journée.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal du collège.

[illegible]

INSTITUTION

246, 242, 244....Rue Remparts....246, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

MME L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Caron dans la direction de l'Institution de la rue des Remparts, et qu'il fera tous ses efforts pour être à la hauteur de sa tâche. Il ose espérer que le public voudra bien lui continuer la bienveillant patronage qu'il avait bien voulu accorder à son devancier.

Les cours de cette institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant toute l'année, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M. Classes du soir—de 6 heures P. M. à 9 heures P. M.

Pour tous renseignements, s'adresser rue Remparts 246. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH LALLANDE, curateur, vs KNOX & HIGGINS.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,336—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trois avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Soixante deux (62) ACTIONS du fonds capital de la Banque des Marchands, sur lesquelles cent piastres par actions ont été payées, inscrites au nom des défendeurs, ainsi qu'il appert du certificat portant le No 294.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mars—23, 31, 3 av

ROBERT H. BAILY, curateur &c. vs. THOMAS LEATHERS.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI trois, d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles (autrefois Nayades) St André, Carondelet (autrefois Apollo) et Joséphine.

Les dits terrains sont désignés par les numéros vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, et mesurent, chacun, vingt-huit pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds, conformément au plan dressé par C. A. De Armas, ci-devant député arpenteur général, en date du 20 janvier 1852 et déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville.

Ensemble avec leurs dépendances et appartenances sans exception ni réserve aucune, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Thomas B. Fulsdeater, suivant acte en rapport d'O. De Armas, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3mars—10, 17, 24 avril 3

GEORGE REMISH vs PAUL ANGLADE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,923—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MARDI, trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située en cette dite ville, à l'intersection des Chemins de Gentilly et du Bayou, au faubourg Quenu, étant de forme triangulaire et mesurant deux cent dix-sept pieds et trois pouces et sept huitièmes de pouce de face au Chemin de Gentilly, deux cent vingt-quatre pieds sur la rue Dupré et quatre-vingt dix huit pieds au pour et demi sur le Bayou, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, le 22 d'août 1848 et déposé en l'étude de T. Seghers, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Hoffmann, suivant acte en rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 16 novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 mars—12, 21, 29—avril—3

La Dame M. M. Anaïs Warren, vs. John J. Warren, son époux.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 15,108.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi neuf d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Jackson, Prytanée, Joséphine et Nayades.

La dite portion de terre fait face à la rue Jackson, commençant à cent soixante-dix pieds de l'encoignure de la rue Nayades et s'étendant vers la rue Prytanée de quatre-vingt-deux pieds sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante-neuf pieds et un pouce [illegible] du côté de la rue Nayades [illegible] appartenant à Henry Thornhill, et du côté de la rue Prytanée par la propriété d'Alexandre Harris.

Ladite portion de terre fait partie d'un terrain acquis par Alexandre Harris de Wm P. Sanders [illegible] [illegible] 1858, au rapport de M. B. Conne, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite dudit Alexandre Harris, suivant acte en rapport de Richard Brenan, notaire public en cette ville, en date du 25 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3mars—17, 25—av 3

EDWARD THOMPSON vs EASILY & GREEN

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf d'avril 1866, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une grocerie située à l'angle des rues Liberty et Gravier, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé au bureau du shérif.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]—27, 29, 6, 9 av.

LA BANQUE DE DEPOT de Paris, Ky, vs la dame RACHEL SANE et son époux NICHOLAS SANE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, dix d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Benjamin, de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas et Suzette, [illegible] [illegible] rues Douane et Treme, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, daté du 24 avril 1851 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun vingt-huit pieds de face à la rue Erato, [illegible] [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par James H. Riggin de la dame Henry W. Keon suivant acte en rapport du dit notaire Stark, en date du 6 décembre 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mars—17, 26—3 et 10 avril

EUGENE F. GARCIA vs le dame IRMA KIRSCHLEGER

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,775—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, dix d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Trois billets promissoires par Amélie Roussel, à emprunter et à l'ordre du défendeur, lesquels sont datés du 17 d'avril 1866, [illegible] [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mars—17, 26—3 et 10 avril

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs CHARLES EDOUARD FORSTALL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,780.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un terrain et un demi terrain situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, [illegible] [illegible]

(Stock note A)

[illegible]

(Stock note B)

Sept terrains contigus situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Frenchmen-Cotton, St-Ferdinand, d'Amour et des Grands-Hommes et ayant les dimensions suivantes, savoir:

[illegible]

CHARLOTTE LEVY vs GEORGE GUTH

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,061—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi vingt-sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE A CREDIT DE MARCHANDISES sèches

Par E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 3 avril, sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400	pièces	jaconets français, Hofer Orojean et autres,
300	do	indiennes anglaises et américaines,
700	do	cotons blancs et écrus,
300	do	toiles d'Irlande,
300	do	bobinet—100, 104, 92 et 94 pouces,
300	do	mousselines Jacquard, brochées et simples,
200	paires	rideaux brodés,
100	pièces	gros de Chine et gros du Rhin noirs, toutes qualités et largeurs,
100	do	coutils français,
175	do	duck anglais,
100	do	cotonnades nattées et bleues unies,
80	do	alpaca noir,
50	douzaines	corsets français,
125	pièces	barèges pour voiles,
300	douzaines	mouchoirs battiste et foulards coton,
200	do	bas et chaussettes assortis,
800	pièces	jaconets, nansous, mousselines Swiss mulls, &c.

—ET—

300 lots marchandises assorties pour la saison.

Conditions libérales à la vente.

La vente commencera par les marchandises suivantes qui seront vendues telles quelles pour du comptant: Chamois, Indienne rouge, jaconets français, cotonnade Attakapas, ginghams, cotons blancs et écrus. 1avril

VENTE PAR LES GARDIENS DU PORT.

Indiennes Avariées.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI 3 avril, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—

A S C | Une caisse 50 pièces indiennes blanches brodées, légèrement avariées à bord du steamer Péruvien, de Liverpool.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente spéciale et sans réserve de 200 colis de marchandises sèches.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 3 avril, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 30 de la rue Bienville, il sera vendu—

15 caisses indiennes,
25 do cotons blancs,
10 balles cotons écrus,
6 caisses indiennes détéintes,
3 do casimirs français,
5 balles couverts blancs et coutil écru,
5 caisses satinet et cotonnades,
3 do jaconets français,
2 do courtepointes piquées,
2 do jeans de Kentucky.

—Et—

300 lots de marchandises sèches, habillements et chaussures assortis et de saison.

Conditions à la vente 1er avril

TOURNE ET NEUBERGER.

Grocerie bien située dans le Troisième District à l'encan.

PAR TOURNE & NEUBERGER,
Office 27, Carondelet

MARDI 3 avril à 11 heures du matin il sera vendu au coin des rues Marigny et Victoire—

Le stock de la dite grocerie, consistant en sucre, graisse, savon, beurre, café, conserves, thé, liqueurs, vins, &c.

—Aussi—

Les étagères, comptoirs, installations.

—Aussi—

Le bail de la dite maison jusqu'au 1er décembre 1866.

Les licences de ville et d'Etat sont payées ainsi que la water work.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

La dite grocerie sera offerte en bloc, et dans le cas où il n'y aurait pas d'acquéreur, elle sera vendue par lots.

1er avril—1, 2, 3avril

PAR SOULE & COPPENS.

PAR SOULE & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur
Bureau, Rue Royale, No 91.

IL sera vendu jeudi 5 avril 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un joli lot de terre dans Second District de cette ville, dans l'ilet No 2, borné par les rues St-Pierre, Bourbon, St-Pierre, Dauphine et Orléans. Ledit lot mesure trente-sept pieds de face sur les rues St-Pierre et Orléans, par une profondeur de cent quatorze pieds, sans garantie.

Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant deux chambres.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, aux frais et revenus antérieurs aux frais de l'acquéreur 3mars

Propriétés de valeur dans le 2me District.

PAR SOULE & COPPENS.
A. COPPENS, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 91.

JEUDI, 5 AVRIL 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'ilet compris par les rues Dumaine, Rocheblave, St-Philippe et Dergenois, ledit lot se trouvant [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, à [illegible]

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1er avril

PAR SOULE & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur,
Bureau 91, rue Royale.

IL sera vendu, mercredi 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Orléans, Johnson, St. Pierre et Galvez, [illegible]

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, et frais du revenu antérieur aux frais de l'acquéreur. 3 avril

PAR S. GUINAULT.

VENTE POSITIVE

Agréable résidence sur la rue St-Ferdinand, entre les deux chars de la ville

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, samedi, 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Douane, sans aucune réserve—

La belle résidence rue St-Ferdinand, entre Grands-Hommes et Craps, No 34. La maison [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible] comptant, [illegible]

Acte de vente pardevant A. Boudousquie, notaire public. 3avril

Vente pour clore des intérêts conjoints

Vaches laitières, Mulets, &c. &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau: coin Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu lundi 9 avril, à 10 heures du matin, à la Vacherie [illegible]

105 belles vaches laitières, plusieurs taureaux [illegible]

[illegible]

Conditions—Jusqu'à $300 comptant et au-dessus de $300 un an de crédit en billets endossés à satisfaction.

P. S. Les mulets seront vendus le second jour. 30 avril

Succession de Nicholas Trumpf—No 8,656

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, MARDI, 3 avril 1866, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et Marais, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 mars 1866—

Un lot de bestiaux, se composant d'un cheval, [illegible] [illegible] et de Dominique Saux qui consent à la vente.

Un cheval gris et deux vieilles selles.

Conditions—Comptant. 30mars—30 av3

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi, 5 avril 1866, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Louis et Télémaque, près de la Machine à Dessécher de la rue Bienville—

La vacherie de M. Pascal Lamarque qui se retire des affaires et consistant en—

30 belles vaches laitières, la moitié avec leurs veaux et les autres au moment de vêler,
2 taureaux,
4 chevaux,
1 charrette à lait,
60 [illegible] provisions

La clientèle dont la vente journalière est de 85 gallons, les bidons, baquets, &c. &c.

Conditions—Jusqu'à $300, comptant, et au dessus de $300 un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 3avril

PAR D. E. MORPHY.

CORNICHONS. CORNICHONS.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 3 avril, à onze heures et demie du matin, à l'entrepôt Montgomery—

104 barils cornichons (concombres).

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 avril

Papier et fournitures de bureaux.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi 3 avril 1866, à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nlle-Orléans, pour le compte de qui il appartiendra—

M. P. Deux caisses et un boucaut papier et fournitures de bureaux—avariés sur le steamer Star of the Union.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1 avril

SACS EN PITRE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 3 avril 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

14 paquets de 30 sacs en pitre.

Conditions—comptant. 2 avril

Pommes de terre—Pommes de terre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, trois avril 1866, à midi et demi, sur la Levée, en face du prison No 45, rue Fourth

200 barils pommes de terre, au débarquement du steamer Cuba.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 3 avril

FER—FER.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 3 avril 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor 3 avril

COTON. COTON.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 3 avril 1866, à 5 heures de l'après-midi, sur la Levée, au [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 avril

Marchandises sèches

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Au magasin de

L. ETERNOD,

Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 213.

AFIN de liquider son stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de son commerce, l'offrant ses ventes à nos clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui voudront profiter du BON MARCHÉ, à partir du 15 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises, à des prix défiant toute concurrence.

INDIENNES de saison à 15 cents la yarde;
COTON blanc de [illegible] 20 cents;
BAREGE broché soie à 20 cents;
TOILES à draps, [illegible]

Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL. Le magasin qui était tenu par M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 213, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. La succursale restera au coin des rues Bourbon et Ursulines.

LOUIS ETERNOD,
MANUEL CRESPY.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1866. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. M. MONTGOMERY & BRO.

Meubles—Meubles—Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 3 avril, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que:

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises, sièges à ressorts, tables de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tables à allonge, tapis velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas, gravures, tableaux, poêles et batterie de cuisine, &c.—le tout dans le meilleur ordre et en bons meubles.

—Egalement—

Une grande facture de lit cottage, chaises à siège en bois de rotin. Conditions—comptant. 1er avril

Grande vente importante

De chevaux appareillés, chevaux de selle et de trait, mulets domptés, etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu MARDI, 3 avril, à 11 heures, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de trait,
Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Plusieurs buggies ouverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

Moulins à Coton. Moulins à Coton.

400 *Moulins* (à navettes) *à Coton longue soie,* à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 3 avril, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue du Camp—

4 moulins (à navette) à coton longue soie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

Grande vente péremptoire de chevaux appareillés, chevaux de selle et de tir, mulets domptés, harnais, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 4 avril, à 11 heures, aux Magasins Tattersalls, rue Gravier, Nos 213 et 215—

Beaux chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Plusieurs buggies ouverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3avril

Succession de Joseph M. Laborde—No 18,060—Bonne Résidence au coin des rues Carondelet et Erato.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 5 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 31 mars 1866, No 18,060 du dossier de ladite Cour—

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Nayades, St Charles, St-Thalie, Apollon (maintenant Carondelet) et Erato. Ledit terrain est désigné par la lettre C sur un plan dressé par W. H. Thompson, le 6 août 1852, il a 10 pieds 1 pouce de face à la rue Apollon, maintenant Carondelet, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles—avec l'usage d'un passage ayant 4 pieds de large. Ledit terrain forme le coin des rues Apollon et Erato.

Le bâtisse est une bonne MAISON en bois, à étage, ayant 4 chambres, une belle cuisine et les dépendances ordinaires.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les plans sont exposés à l'endroit ou la vente doit avoir lieu.

L'acte de vente pardevant [illegible], notaire public aux frais de l'acquéreur. 3avril—4 18 22, 29, 3 4, 5 mai

Vente péremptoire d'un fort stock de marchandises sèches, habillements, lingerie, coutellerie, bottes, souliers, chapeaux, etc., etc., venant d'être reçus par le steamer Fung Shuey et pour être vendus à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

MERCREDI 4 avril, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue du Camp—

Un grand assortiment de marchandises sèches et de marchandises de fantaisie.

Un grand choix d'habillements et de lingerie de saison.

300 douzaines mouchoirs pour dames et enfants,
30 caisses de bottes, souliers et chapeaux,
30 douzaines coutellerie de poche, de Rodgers.

Conditions à la vente. 3avril

PAR RENE GUTIERREZ.

Drogues, Médecines, Produits chimiques, Verres, Peintures, Verreries, Liqueurs, Parfumeries, Extraits, Essences, Huiles, Installations, etc.

Vente spéciale et sans réserve aucune du fond de la pharmacie de M. B. Jourdan, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.

Première grande vente, JEUDI, 5 du courant, à dix heures et demie du matin.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 34 rue de Chartres.

JEUDI 5 du courant à dix heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, par lots, sans réserve aucune, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas—pharmacie B. Jourdan—

Tout le fond de la susdite pharmacie, comprenant un bel assortiment de

Drogues, Extraits, Bouchons, Médecines, Verreries, Extraits, Produits chimiques, Seringues assorties, Verres assortis, Parfumeries, Peintures assorties, Liqueurs, Huiles, Essences, Installations, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 avril

PAR FORSTALL & SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Montres en or et argent. Argenterie plaquée, Bijouterie, Albums, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 16 Passage de la Bourse

MARDI 3 avril, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin No 60 rue de Chartres, Nos 37 de la rue Royale, entre Bienville et Douane, sans aucune réserve pour cause de départ—

Un lot de montres, or et argent, bijouterie, argenterie, albums, photographies &c. &c.

L'attention du commerce est appelée sur la susdite vente.

—Egalement—

Une caisse barbanillée, argenterie plaquée avariée, de caisses cartes coffrets à la chaise.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1avril

Par le Collecteur du Port.

DOUANE DES ETATS-UNIS

Bureau du Collecteur,
Nlle Orléans, 16 mars 1866.

LES marchandises suivantes ayant été [illegible] [illegible] 16 avril [illegible] au Bureau des [illegible] rue Front Levee, entre les rues Julie et Canal—

—Marchandises non réclamées—

Marques.	Nos.	Descrip. des colis.	Bâtiments.	D'où
M O	1	1 caisse marchan.	Chatillon,	Bordeaux,
Aucune	1	4 bottes grise	Charmes,	Matamoros,

—En entrepôt depuis plus de trois ans—

Marques.	Nos.	Descrip. des colis.	Bâtiments.	D'où
Aucune	1	30 bout. toile d'emballage.	Montserrat,	Havane

15mars—5fps jusqu'au 16 avril

W. P. KELLOGG, Collecteur.

PAR PALFREY & CO.

Vente importante de propriétés de prix, bien situées dans le Premier et dans le Quatrième District et appartenant à la succession de Jasper Strong.

PAR PALFREY & CO.,
H. W. PALFREY, Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 38.

MERCREDI, 25 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mars 1866, il sera vendu les propriétés suivantes appartenant à la succession de Jasper Strong, savoir:

VINGT-QUATRE TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 16, compris entre les rues Premier, Seconde, Chippewa et Sixième [illegible]

[illegible]

TRENTE-QUATRE TERRAINS situés dans le District de cette ville, dans l'ilet 146, [illegible]

[illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

[illegible]

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, [illegible]

Conditions de la Vente.—Le quart comptant, le reste du montant de l'adjudication à 12 et 18 mois de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à l'échéance, et 8 pour cent par an d'intérêt ensuite.

Les actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30 mars—7, 12, 3, 4, 5, 25 av

Vente d'un terrain situé dans le Quatrième District, faisant face au débarcadère public ou Water street, et appartenant à la succession de Jasper Strong.

PAR PALFREY & Co,
H. W. PALFREY, encanteur.

MERCREDI, 25 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mars 1866, il sera vendu la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de Jasper Strong, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible]

[illegible]

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30mars—3, 4, 5, 25 avril

MALADIES SECRÈTES.

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France il [illegible] se consulter, tous les jours, à sa Pharmacie, Dauphine et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes ou Vénériennes, Gonorrhées, Syphilis, d'Ulcérations, Goutte, Rhumatisme, Scrofules, Dartres, [illegible] [illegible]

Ses consultations se donnent en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les personnes [illegible]

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord dans le traitement [illegible] E. GAUDOZ [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

Vente de Bottes et de Souliers, la plus grande de la saison.

Six cent cinquante caisses de Bottes et de Souliers à l'encan.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MARDI, 3 avril 1866, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

650 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant le plus grand et le plus bel assortiment de la saison—

Bottes en peau de veau pour messieurs,
do imperméables (talons bordés d'acier) pour messieurs,
do en peau de veau, pour messieurs,
do en peau de veau, pour jeunes gens,
do do pour enfants,
Bottes de cavalerie, bottes Gravin pour chasseurs,
Pantoufles pour dames et pour demoiselles,
Souliers à boucles pour dames,
Balmorals pour dames, demoiselles et enfants,
Scotch Ties pour jeunes gens et enfants,
Guêtres Congrès pour dames et pour messieurs,
Brodequins Kip pour hommes, &c, &c, &c.

L'attention spéciale du commerce est appelée sur cette vente, car toutes ces marchandises viennent d'être débarquées et doivent être vendues sans aucune réserve.

Conditions à la vente 3avril

PAR G. LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Habillements

—Aussi—

Marchandises sèches étrangères et du pays, Toiles d'Irlande, Jaconas, &c

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

40 caisses chapeaux pour enfants et hommes.

—Aussi—

20 lots marchandises étrangères et du pays, toiles d'Irlande, jaconas français, mousselines, bas et chaussettes, mouchoirs rouges, &c., &c.

Conditions à la vente. 3avril

PAR WALTON & DESLONDE.

Succession de Jos F. GRUBER, décédé.

Café au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre—Contenu du magasin—Meubles et installations de la buvette—Meubles de salon, dix chambres à coucher, salle à manger et cuisine

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

JEUDI 12 avril 1866, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin de la rue de la Commune et du Passage du Théâtre entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 mars 1866, dossier No 25,841, pour le compte de la succession de Jos F. Gruber, il sera vendu—

LE CONTENU DE LA BUVETTE, comprenant, miroirs, tabourets, comptoir à dessus en marbre, tables et gravures, lots en plaqué, plateaux et corbeilles à cartes, etc., petites quantités de liqueurs et vins, &c.

LE CONTENU DU MAGASIN, comprenant barriques de cognac, champagne, eau-de-vie, barriques et barils de whiskey, vin d'Oporto, madère, bidonnettes, champagne, liqueurs, [illegible] bouteilles de whiskey, [illegible] damesjeannes, pompes et mesures, [illegible]

LE CONTENU DU SALON ET DE LA PRINCIPALE CHAMBRE A COUCHER comprenant sofas, meubles, [illegible] [illegible] tables à dessus en marbre, miroirs, sièges, fauteuils, [illegible]

LE CONTENU DE NEUF AUTRES CHAMBRES A COUCHER comprenant lits et literie, miroirs, tables, lavabos, chaises, bureaux, armoires, &c.

Un lot d'ustensiles de cuisine et faïence.

Toutes les installations de gaz.

Le terme non expiré du bail du No 17 de la rue de la Commune et du Passage du Théâtre, qui finira au 1er octobre 1866, 13 mois, à raison de $[illegible] par mois.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2avril

Dix-neuf terrains dans la ville de Carrollton, Paroisse Jefferson.

Succession de Charles de Choiseul, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau Rue Carondelet, No 47.

MERCREDI le 4 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

La moitié indivise de dix-neuf terrains, dans la ville de Carrollton, dans la Paroisse Jefferson, dans l'ilet No [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions.—L'acquéreur assumera [illegible]

L'acte de vente pardevant [illegible]

Le public est invité à examiner la propriété.

3 avril—3, 4, 5

Occasion d'excellent placement.

L'édifice bien connu sous le nom de

"SALLE DE BAL DU GLOBE,"

Et les édifices adjacents, faisant face aux rues St-Claude et St-Pierre et à la Promenade Congo [illegible] Aussi—un terrain de prix dans la rue de Chartres.

Vente pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42.

JEUDI 5 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Résidence très confortable, à deux étages, et en briques, divisée en deux logements, les tuyaux de gaz introduits dans une partie de l'édifice, qui porte les Nos 19 et 21, de la rue Liberty, entre celles Canal et Gasquet.

Succession de Robert Graham et sa femme—No 7,373.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

LE SAMEDI vingt-huit d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON

Grande balance de Fairbanks, à l'encan

PAR O. VALETON, Encanteur,

MARDI 3 avril, à midi, il sera vendu, à sa salle de ventes, No 3, rue Conti—

Une balance de Fairbanks de 2,500 lb. en parfait état.

Conditions—comptant. 3avril

Paille de Lataniers. Paille de Lataniers.

Par O. VALETON, encanteur

MARDI 3 avril, à 11 heures, il sera vendu à sa salle de ventes No 3, rue Conti—

6 balles paille de lataniers blanche.

Conditions—comptant. 3avril

PAR JOHN L. LARESCHE.

Succession de John Gasman

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur,
Bureau, No 47, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour du Sixième District Judiciaire de cet Etat, [illegible]

[illegible]

Très jolie résidence à étage, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Villeré, ouvrant sur la rue des Marais—avec un joli parterre et tout ce qui peut la rendre agréable et confortable.

PAR G. DEFERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42

JEUDI, 5 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Propriété dans le 2me District

Par BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 77, rue Vieille-Levée.

SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu—

[illegible]

Les actes de vente pardevant M. Richard Brennan, notaire public, aux frais des acquéreurs. mars—16, 23—avril 3.

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons, bacon, beurre, farine, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu, aujourd'hui à 11 heures, à son magasin d'encan, No 46, rue Gravier, [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation [illegible]

[illegible]

LE TALISMAN DE PERSE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR VINCENT & CO.,
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 3 avril, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

25 caisses cotons blancs, coutils à matelas et denims.
10 balles cotons écrus.
80 pièces mousselines et de [illegible]
[illegible]
160 douzaines bonneterie.

Un bon assortiment de marchandises sèches de saison, telles que organdis, imprimés, [illegible] de fantaisie, buckskins, [illegible], [illegible] [illegible] qui conviennent pour le commerce de la ville et de la campagne. 3avril

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, encanteur
Bureau: Passage de la Bourse, No [illegible]

IL sera vendu, jeudi, 12 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Alphonse Barnett, notaire public.

PAR G. DE FERIET.

Vente pour cause de départ.

Cristaux et verrerie taillée, services en porcelaine blanche, au complet; services en porcelaine, de fantaisie, au complet, corbeilles à fruits, en cristal, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et une magnifique cardinal à la [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 42.

MERCREDI 4 avril, [illegible]

[illegible]

Magnifique résidence en briques, No [illegible] de la rue Bourbon, entre les rues St Philippe et Ursulines, venant d'être achevée et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'élégance et du confort.

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI 5 avril [illegible]

[illegible]

ANTOINE DUBUC,

Sacristain de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,

Bureau No 29, PLACE St-ANTOINE

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité sus-dite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, qu'il s'est associé avec M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise susdite, qu'il trouvera en magasin tout ce qui concerne les funérailles en général.

ANTOINE DUBUC..........................JEAN BONNOT

J. BONNOT & Co.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue St-Anne, entre Chartres et Royale,

—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—

Dépôt de cercueils métalliques, et bois de toutes qualités, [illegible] [illegible] [illegible]

—Etablissement—

M.......... RUE STE-ANNE..........

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Broderies, Bonneterie, Galeries, [illegible] pour Modes, Variétés, &c.

80............RUE DU CANAL............80

[illegible]

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD,

No. 36, Rue Bienville, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Séguin.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. [illegible] Dîners [illegible]

Chambres meublées de familles et de garçons, Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol.